

NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLÉGAL DE LE FAIRE.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONSTITUE UNE COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL ET NON UN PROSPECTUS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017, TEL QUE MODIFIÉ. CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE TITRES.

Rexel lance une augmentation de capital d'environ 500 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, afin de financer en partie l'acquisition de GCG

- Rexel annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital pour un montant d'environ 500 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, effectuée par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.
- Le produit net de l'augmentation de capital sera utilisé pour financer en partie l'acquisition de GCG, tel qu'annoncé précédemment dans le communiqué de presse de la Société en date du 25 septembre 2026.

Paris, 28 septembre 2026

À la suite de l'annonce, le 25 septembre 2026, d'un accord pour acquérir GCG, fournisseur américain de premier plan de câbles spécialisés, de connectivité, d'alimentation électrique et de solutions techniques pour les applications d'infrastructure critique, auprès d'Audax Private Equity, Rexel (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») pour un montant d'environ 500 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, effectuée par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« **Augmentation de Capital** »).

Affectation des fonds levés

Le produit net de l'Augmentation de Capital sera utilisé pour financer en partie l'acquisition de GCG (l'« **Acquisition** ») et contribuera à préserver la notation de crédit de Rexel en maintenant, conformément à ses objectifs, un ratio de dette financière nette / EBITDAaL d'environ 2,0x à partir de 2027, confortant ainsi sa flexibilité financière et sa capacité à saisir les nombreuses opportunités de croissance à venir.

L'Augmentation de Capital représente la composante en fonds propres de la structure de financement de l'Acquisition, laquelle comprendra également une combinaison de recours à la trésorerie de la Société et de dette. Pour plus de détails sur l'Acquisition et son financement, veuillez consulter le communiqué de la Société en date du 25 septembre 2026.

Principaux termes et calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et sans délai de priorité, en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 avril 2025 (18^e résolution) et conformément à l'article L. 411-2, 1^o du Code monétaire et financier, en France et hors de France, sans offre au public dans quelque pays que ce soit (y compris en France) autrement qu'à des investisseurs qualifiés (au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »). Les Actions Nouvelles seront offertes dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (au sens du Règlement Prospectus.)

Le processus de constitution du livre d'ordres débutera immédiatement et la Société se réserve le droit de clôturer le placement et/ou d'en modifier les termes à tout moment.

Le prix d'émission des Actions Nouvelles sera déterminé à l'issue de ce processus de constitution accélérée du livre d'ordres.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de la Société. Les Actions Nouvelles seront négociées sous le même code ISIN que les actions existantes de la Société, FR0010451203, sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Le nombre définitif d'Actions Nouvelles à émettre ainsi que le prix d'émission devraient être annoncés dans les meilleurs délais après la clôture du livre d'ordres et au plus tard le 29 septembre 2026 avant l'ouverture des marchés.

Le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital devrait intervenir aux alentours du 1 octobre 2026.

Engagement d'abstention

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la Société a consenti un engagement d'abstention portant sur l'émission ou la cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital pour une période expirant 90 jours après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles et d'une levée de cet engagement par les Coordinateurs Globaux Associés.

Dilution

À titre illustratif uniquement, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société⁽¹⁾ au 28 septembre 2026 et qui ne souscrirait pas à l'Augmentation de Capital, détiendrait environ 0,96% du capital social de la Société⁽¹⁾ sur une base non-diluée (environ 0,93% sur une base diluée) à la suite de l'émission des Actions Nouvelles, ce pourcentage étant calculé sur la base d'un prix d'offre égal au cours de clôture du 25 septembre 2026, soit 36,31 € par action.

Intermédiaires financiers

BofA Securities, BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et Jefferies GmbH, Natixis et Société Générale agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés. Rothschild & Co agit en qualité de conseil financier indépendant de Rexel.

Informations publiques et facteurs de risque

Ni l'offre des Actions Nouvelles, ni l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, ne font l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Des informations détaillées sur la Société, y compris son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques auxquels la Société est exposée, sont décrites dans le document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé par la Société auprès de l'AMF sous le numéro D.26-0073 le 10 mars 2026, ainsi que dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2026 en date du 27 juillet 2026.

Le communiqué de presse de la Société relatif à l'Acquisition et la présentation y afférente, et les communiqués de presse de la Société et les autres informations réglementées relatives à la Société, ces documents étant disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.rexel.com/fr/investisseurs>).

La survenance de tout ou partie de ces facteurs de risque est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Augmentation de Capital suivants :

- le cours de bourse des actions de la Société est susceptible de fluctuer et pourrait devenir inférieur au prix d'émission des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient connaître des variations significatives ;

⁽¹⁾ Soit 296 997 254 actions ordinaires au 28 septembre 2026 (en ce compris les actions auto-détenues).

- des cessions d’actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l’action ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution additionnelle en cas d’opérations ultérieures.

En complément, l’Acquisition est conditionnée à diverses conditions suspensives. En l’absence d’obtention des autorisations et approbations requises dans les délais envisagés, l’Acquisition pourrait ne pas être réalisée selon le calendrier anticipé à fin 2026, voire ne pas être menée à terme. Les avantages attendus de l’Acquisition pourraient ne pas se concrétiser dans les délais prévus. La Société pourrait aussi être exposée à des passifs et des risques dont elle n’avait pas eu connaissance ou qui n’avaient pas été correctement évalués à la date de l’opération, ce qui pourrait affecter défavorablement ses activités et ses résultats.

En outre, les opérations participant au refinancement de l’Acquisition pourraient ne pas être menées dans les délais anticipés ou ne pas être réalisées, entraîner un accroissement des dépenses et des passifs de la Société dans des conditions imprévues, et/ou exposer la Société à des dépréciations et des amortissements sur les écarts d’acquisition (*goodwill*) et autres immobilisations incorporelles.

Au sujet du groupe REXEL

Rexel, expert mondial de la distribution professionnelle multicanale de produits et services pour le monde de l’énergie, est présent sur trois marchés : résidentiel, tertiaire et industriel. Le Groupe accompagne ses clients pour leur permettre de gérer au mieux leurs activités en leur offrant une gamme adaptée et évolutive de produits et services de maîtrise de l’énergie pour la construction, la rénovation, la production et la maintenance. Présent dans 17 pays, à travers un réseau de 1 876 agences, Rexel compte 26 306 collaborateurs. Son chiffre d’affaires a atteint 19,4 milliards d’euros en 2025.

Rexel est coté sur le marché réglementé d’Euronext à Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et figure dans les indices suivants : MSCI World, CAC Next 20, SBF 120, CAC Large 60, CAC SBT 1.5 NR, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid et STOXX600. Rexel fait également partie des indices ISR suivants : FTSE4Good, Dow Jones Sustainability Index Europe, Euronext Sustainable Europe 120 et S&P Global Sustainability Yearbook 2025, grâce à sa performance en matière de responsabilité sociale d’entreprise (RSE).

Pour plus d’information : www.rexel.com/fr

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS/INVESTISSEURS

Ludovic DEBAILLEUX	+33 1 42 85 76 12	ludovic.debailleux@rexel.com
--------------------	-------------------	--

PRESSE

Taddeo : Pierre-Jean Lemauff	+33 7 77 78 58 67	pierre-jean.lemauff@taddeo.fr
------------------------------	-------------------	--

Perspectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s’y limiter, des déclarations relatives à l’acquisition de GCG par la Société (y compris les avantages, résultats, effets et calendrier de cette opération), toutes les déclarations relatives à la situation financière future attendue de la Société (et de GCG, combinée avec la Société), aux résultats d’exploitation, aux flux de trésorerie, aux dividendes, aux plans de financement, à la stratégie commerciale, aux budgets, aux dépenses d’investissement, aux positions concurrentielles, aux opportunités de croissance, aux synergies, aux plans et objectifs de la direction, et les déclarations contenant des termes tels que « anticiper », « avoisiner », « croire », « prévoir », « estimer », « s’attendre à », « projeter », « pourrait », « devrait », « avoir l’intention de », « pouvoir », « potentiel », « avantage », et d’autres expressions similaires. Les déclarations contenues dans ce communiqué de presse relatives aux perspectives commerciales ou aux performances économiques futures, à la rentabilité, au chiffre d’affaires, aux charges, aux dividendes ou à d’autres éléments financiers anticipés de la Société (et des activités combinées de la Société et de

GCG), ainsi que les autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives qui constituent des estimations établies par la Société sur la base des informations actuellement disponibles. Les déclarations prospectives sont, par nature, soumises à des risques, incertitudes et aléas significatifs d'ordre commercial, économique et concurrentiel, dont beaucoup sont inconnus et un grand nombre ne peuvent être ni anticipés ni maîtrisés par la Société et GCG. Ces facteurs peuvent entraîner des écarts significatifs entre les résultats, les performances ou les projets réels de la Société concernant GCG et les résultats, performances ou projets futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque discutés ou identifiés dans les documents publics qui ont été ou seront déposés par la Société auprès de l'AMF de temps à autre. Toute déclaration prospective faite par la Société est formulée à la date du présent communiqué de presse et ne constitue pas une garantie de performances futures. Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont indicatives et peuvent devoir être mises à jour, modifiées ou complétées de manière significative. Ce communiqué de presse ne contient que des informations résumées et ne saurait être considéré comme exhaustif.

Ni la Société, ni aucun des membres du syndicat bancaire ne s'engagent à mettre à jour, modifier ou compléter les informations contenues dans ce communiqué de presse afin de refléter de nouvelles informations, de nouveaux événements ou pour toute autre raison, et les informations contenues dans ce communiqué de presse peuvent être modifiées sans notification préalable, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué de presse ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué de presse peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions, et les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer de ces restrictions locales et les respecter. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas, en tout ou partie, une offre ou une sollicitation d'acheter, de souscrire ou de vendre des actions nouvelles à toute personne aux États-Unis, au Canada (à l'exception des provinces d'Alberta, de Colombie Britannique, de l'Ontario, du Québec et du Manitoba), en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre serait illégale, et l'offre des actions nouvelles ne constitue pas une offre au public dans quelque juridiction que ce soit, y compris la France, autrement qu'à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, ni une offre aux investisseurs de détail.

Aucune communication ou information relative à l'offre des actions nouvelles ne peut être transmise au public dans un pays où il existe une obligation d'enregistrement ou dans lequel une approbation est requise. Aucune mesure n'a été prise ni ne sera prise dans un pays dans lequel un tel enregistrement ou une telle approbation serait requis(e). L'émission ou la souscription des actions nouvelles peut être soumise à des restrictions légales et réglementaires dans certaines juridictions, et ni la Société, ni les Teneurs de Livre Associés n'endossent une quelconque responsabilité en cas de violation par toute personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés, ni une offre de souscription et une sollicitation en vue d'une offre au public, autrement qu'auprès d'investisseurs qualifiés, dans quelque juridiction que ce soit, y compris en France.

Les actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis et le district de Columbia, ci-après les « **États-Unis** »). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat de titres financiers aux États-Unis. L'offre et la vente des actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **U.S. Securities Act** »), ou du droit de quelconque des États ou autre juridiction des États-Unis, et ne pourront être offertes ou vendues ou transférées aux États-Unis qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act ou du droit des États susvisés et conformément au droit étatique des valeurs mobilières applicable. La Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ces valeurs mobilières aux États-Unis.

L'offre des actions nouvelles au Canada est réalisée dans le cadre d'un placement privé uniquement dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et du Manitoba, en vertu d'une dispense des obligations relatives au prospectus prévues par la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Aucun prospectus n'a été ni ne sera déposé auprès d'une commission des valeurs mobilières ou d'une autre autorité de réglementation des valeurs mobilières dans aucune juridiction au Canada dans le cadre de l'offre ou de la vente des actions nouvelles. Au Canada, les actions nouvelles ne peuvent être vendues qu'à des acquéreurs qui achètent, ou sont réputés acheter, pour leur propre compte, et qui sont des investisseurs qualifiés, au sens du *National Instrument 45-106 Prospectus Exemptions* ou du paragraphe 73.3(1) du *Securities Act (Ontario)*, et qui sont des clients autorisés, au sens de *National Instrument 31-103 Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligation*.

L'offre et la vente des actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. Sous réserve de certaines exceptions, les actions nouvelles mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ni à des ressortissants, résidents ou citoyens de ces pays, ni pour leur compte ou à leur profit. Il n'y aura pas d'offre au public des actions nouvelles aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou ailleurs.

Dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« **EEE** »), le présent communiqué et toute offre qui pourrait être faite ultérieurement s'adressent exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens du Règlement Prospectus (« **Investisseurs Qualifiés** »).

Au Royaume-Uni, la distribution du présent communiqué et de toute offre qui serait faite ultérieurement s'adresse exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » (qualified investors) au sens du paragraphe 15 de l'annexe 1 du Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024, (i) qui disposent d'une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (ii) qui relèvent de l'Article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance, ou (iii) auxquelles il peut par ailleurs être légalement communiqué (l'ensemble de ces personnes, ainsi que les Investisseurs Qualifiés de l'EEE, étant ci-après désignées les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas servir de fondement à une action ni être invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel le présent communiqué de presse se rapporte est réservé aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Chacun des Teneurs de Livre Associés agit exclusivement pour le compte de la Société et de personne d'autre dans le cadre de l'Augmentation de Capital. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client respectif dans le cadre de l'Augmentation de Capital et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées à leurs clients respectifs, ni de fournir des conseils en rapport avec l'Augmentation de Capital, le contenu du présent communiqué ou toute opération, tout arrangement ou toute autre question mentionnés dans le présent communiqué.

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent acquérir une partie des actions nouvelles en tant que position principale et, à ce titre, peuvent conserver, acheter, vendre, proposer à la vente pour leur propre compte ces actions nouvelles et autres titres de la Société ou des investissements connexes dans le cadre de l'Augmentation de Capital ou à d'autres fins. En conséquence, les références aux actions nouvelles émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou négociées de toute autre manière doivent être interprétées comme incluant toute émission ou offre, souscription, acquisition, placement ou négociation par les Teneurs de Livre Associés et l'un quelconque de leurs affiliés respectifs agissant à ce titre. En outre, les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps, des warrants ou des contrats pour différences) avec des investisseurs, dans le cadre desquels les Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent, de temps à autre, acquérir, détenir ou céder des actions nouvelles. Les Teneurs de Livre Associés n'ont pas l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou opérations, sauf si la loi ou la réglementation les y obligent.

Une annonce indiquant qu'une opération est « couverte » (c'est-à-dire que la demande indiquée par les investisseurs dans le livre d'ordres est égale ou supérieure au montant des actions nouvelles proposées) ne constitue en aucun cas une indication ou une garantie que le livre d'ordres restera couvert ou que l'opération et les actions nouvelles seront entièrement distribuées par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés se réservent le droit de prendre en charge une partie des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital à titre principal à tout moment, à leur seule discrétion, notamment pour tenir compte des objectifs de la Société et des exigences de la directive MiFID II, et conformément aux politiques d'attribution.

Aucun des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou agents respectifs n'accepte une quelconque responsabilité ou obligation et ne formule aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant au fait qu'une information aurait été omise), ni quant à toute autre information relative à la Société, à ses filiales ou à ses affiliés, qu'elle soit écrite, orale ou présentée sous forme visuelle ou électronique, quel qu'en soit le mode de transmission ou de mise à disposition, ni au titre de toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué ou de son contenu, ou survenant de toute autre manière en relation avec celui-ci.

Chaque distributeur est tenu de procéder à sa propre évaluation du marché cible pour les titres concernés et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

